

Rappel spécial pour les déchets encombrants

Une définition simple

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage comme de vieux meubles, des matelas, des engins de sport, des tapis, des accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille.

Ainsi, ils ne peuvent pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et sont collectés de manière sélective via la tournée des encombrants. Le véhicule qui suit la tournée du camion des encombrants collecte les encombrants en ferraille (une armoire métallique par exemple). Une fois collectés, ces objets sont triés sous la halle de transbordement de Celtor.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des déchets refusés lors de la tournée des encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente.

| REFUSÉS | FILIÈRES D'ÉLIMINATION |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liquides et déchets spéciaux | A remettre dans les commerces spécialisés (droguerie, pharmacie, magasins de peinture, etc.) |
| Gravats | Les gravats sont à déposer dans une décharge de matériaux inertes (Celtor SA, etc.) équipée pour les valoriser de manière appropriée. |
| Papier | Des tournées spéciales « papier » sont organisées. Se référer au mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune. Le papier est ensuite valorisé et le fruit de la vente est reversé aux communes. |
| Carton | Des tournées spéciales « carton » sont organisées. Se référer au mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune. Le carton est ensuite valorisé. |
| Électroménager, appareils électriques et électroniques | À déposer, par vos soins, dans une entreprise équipée pour les éliminer de manière appropriée. Les commerces reprennent également les types d'appareils qu'ils vendent. |
| Déchets provenant de l'artisanat | À déposer dans un centre de collecte (Celtor SA, etc.) équipé pour les valoriser de manière appropriée. |
| Ordures ménagères | À présenter dans des sacs taxés officiels Celtor SA ou dans des containers conformes lors des tournées hebdomadaires planifiées sur le mémo-déchets (plan de collectes) de votre commune. |